

## **BAREME D'HONORAIRES**

### **Transactions**

<b>Montant de la transaction</b>	<b>TTC 20%</b>
De 0 € à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 149 999 €	8 %
De 150 000 € à 199 999 €	7 %
De 200 000 € à 299 999 €	6 %
De 300 000 € à 399 999 €	5 %
400 000 € et plus	4 %

Terrain à bâtir	10 %
-----------------	------

### **ESTIMATION GRATUITE**

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente. Il est nécessaire de se rapporter à la publicité du bien concerné afin de connaître à qui incombe le paiement des honoraires.

*Barème au 1<sup>er</sup> juillet 2018*

#### **GARANTIE FINANCIERE**

Montant de la garantie : 150 000 €

Transaction sur immeuble et fonds de commerce

Détention de fonds : 150 000 €

SOCAF - 26 rue de Suffren

70015 Paris

Titulaire de la carte professionnelle

n° CPI 9101 2016 000 012 304

Délivrée par la CCI de l'Essonne